

Comment se procurer un code emballeur EMB ?

Les produits préemballés, qu'ils soient alimentaires ou non, doivent comporter une **inscription** permettant d'identifier l'un des professionnels suivants :

Conditionneur ou emplisseur (celui qui réalise le préemballage)
Fabricant du produit (celui pour qui le préemballage est effectué)
Importateur (établi dans l'Union européenne).

Cette identification présente sur l'emballage se fait, au choix du professionnel : soit **en clair** (nom et adresse du professionnel en toutes lettres), soit **en code**. Dans ce second cas, on parle de « ».

Comment se présente le code emballeur EMB ?

Le code emballeur prend la forme de **5 chiffres** (correspondant au code géographique de la commune et du département d'où provient le produit), précédés de la **mention « EMB »**. S'il y a au moins 2 professionnels qui exercent la même activité dans la commune, le code est complété par une ou plusieurs lettres complémentaires pour identifier chaque entreprise.

Exemple

« EMB 29004G » pour un emplisseur situé à Bannalec dans le Finistère.

Toutefois, le code emballeur EMB est **différent de l'agrément sanitaire européen** (ou estampille sanitaire) destiné à tout établissement qui prépare, traite, transforme, manipule ou entrepose des denrées animales ou d'origine animale (fromages, charcuterie, produits de la mer, etc.).

Le code emballeur et l'estampille sanitaire (pictogramme ovale) sont des **codes de traçabilité**. Ils peuvent figurer **tous les 2 sur un même emballage**.

L'agrément sanitaire est composé quant à lui de la manière suivante :

Pays d'origine du produit

Numéro du département

Numéro de la commune

Numéro attribué à l'entreprise de production

Sigle « CE » indiquant l'origine Européenne du produit.

Exemple

« FR 85.086.022 CE » pour un producteur situé à Falleron en Vendée.

À noter

Une liste des codes de traçabilité en France est mise à disposition.

À qui s'adresser pour se procurer un code emballeur EMB ?

Pour obtenir un code emballeur (EMB), vous devez faire une demande écrite, sur papier libre, à la **direction départementale de la protection des populations (DDPP)**.

Où s'adresser ?

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDPP) OU DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDETSPP)

Dans votre courrier, vous devez préciser les **informations suivantes** :

Nom ou raison sociale

Code APE

Extrait Kbis

Nom du conditionneur

Lieu de conditionnement

Destination et nature du produit

Type d'emballage

Volume du produit conditionné

À noter

Une fois obtenu, ce code est **unique et définitif**.

Conditions de vente – Prix

Et aussi...

- Affichage des prix : règles à respecter
- Négociation commerciale : établir une convention entre professionnels

Pour en savoir plus

- Liste des codes de traçabilité – France

Source : Open Food Facts

Où s'informer ?

- Direction départementale de la protection des populations (DDPP) ou de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)

Services en ligne

- Code officiel géographique
Téléservice

**Textes de
référence**

- Code de la consommation : articles L412-1 à L412-13
Emballage et étiquetage des produits (partie législative)
- Code de la consommation : articles R412-2 à R412-10
Emballage et étiquetage des produits (partie réglementaire)
- Décret n°78-166 du 31 janvier 1978 relatif au contrôle métrologique de certains préemballages
- Arrêté du 20 octobre 1978 portant application du décret n°78-166 du 31 janvier 1978 relatif au contrôle métrologique de certains préemballages



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00